

<u>Caspar Hirschi</u> <u>Die unnötige Verschulung als Chance packen! / Saisir la scolarisation suferflue comme une chance !</u> 29.11.2011 15:30:01	Registriert seit: 9 Monate vorüber Beiträge: 1
<i>Version française ci-dessous</i> Ein föderales Vorgehen ohne finanzielles Fundament Über die gegenwärtige Einführung strukturierter Doktoratsprogramme im Fach Geschichte lässt sich derzeit noch wenig Aussagekräftiges sagen. Die Gründe liegen auf der Hand: Zum einen hat die Planung vielerorts erst vor kurzem begonnen, so dass noch nicht klar ist, wohin die Reise gehen wird, und zum anderen gibt es keine übergeordnete Koordination zwischen den Schweizer Universitäten, so dass nur wenige gemeinsame Strukturmerkmale auszumachen sind. Die fehlende Koordination ist gewollt, hat doch die Rektorenkonferenz das vom Nationalfonds initiierte Projekt ProDoc, mit dem auf kompetitiver Basis relativ einheitliche Doktoratsprogramme in der gesamten Schweiz hätten eingerichtet werden sollen, vorzeitig abgeblasen. Nun ist den Universitäten die Entscheidung überlassen, was mit den bisher aufgebauten ProDoc-Strukturen geschehen und welche Gestalt den neuen Programmen verpasst werden soll. Die zur Verfügung gestellten Beträge sind so gering, dass es vielerorts zum Aufbau neuer Strukturen ohne finanzielles Fundament kommen wird. Immerhin dürfte sich so rasch zeigen, welche Strukturen von sich aus tragfähig sind und welche nicht. Gleichzeitig birgt das finanziell ungesicherte und föderal unabgestimmte Vorgehen die Gefahr, dass bei der Gestaltung der Programme übergeordnete Fragen zur inner- und ausserakademischen Funktion des Doktorats untergehen. Es kann daher nicht schaden, hier ein paar dieser Fragen aufzugreifen. Quantität vor Qualität? Obwohl sich die Schweizer Rektorenkonferenz 2009 gegen eine „Ausweitung des Bologna-Modells auf die Doktoratsstufe“ ausgesprochen hat, bietet sich Studierenden in Doktoratsprogrammen nun die Möglichkeit, vom ersten Bachelorsemester bis zur Promotion einen durchstrukturierten Parcours abzulaufen. Das Doktorat markiert damit – zumindest in einer ersten Phase – weniger den Übergang zu eigenständiger Forschung als die Fortsetzung des Studiums mit anderen Mitteln. Ein wichtiger hochschulpolitischer Anreiz für die zusätzliche Verschulung scheint die Erwartung zu sein, Doktoratsprogramme würden mehr Personen zum Promovieren animieren. Ob dem so sein wird, ist unter den gegebenen Bedingungen nicht gesagt, und noch weniger gesagt ist, ob damit auch die fähigsten Personen gewonnen werden können. Warum aber ist eine Erhöhung der Doktorandenanzahl überhaupt wünschenswert? Die Frage wird selten gestellt – zu gross ist der Konsens und zu diffus die Motivlage. Die einen gehorchen dem Wachstumszwang einer neo-liberal geeichten Universitätskultur, andere folgen dem Credo der „Wissengesellschaft“ an möglichst hohe Bildungsabschlüsse, und dritte verspüren einen Anpassungsdruck an die Doktorandeninflation im Ausland, vor allem an deutschen Universitäten. Der Wille zum Wachstum hat etwas Grundsätzliches und kommt daher meist ohne Lagebeurteilung aus. Setzt man zu dieser an, sehen die Dinge rasch anders aus. In den Vereinigten Staaten, die bei der Wachstumspolitik Trendsetter waren, hat die PhD-Schwemme zu einem Werteverlust des Dokortitels in der Wirtschaft und zu einem Überangebot an Doktorierten in der Wissenschaft geführt. „At Yale, we were overjoyed if half our graduating students found positions“, berichtet William Deresiewicz, der an jener privilegierten Adresse bis 2008 englische Literatur lehrte. Was die wissenschaftlichen Aussichten angeht, ist die Situation in der Schweiz mangels Assistenzprofessuren noch prekärer als in den USA. Zudem zeichnet sich bei den Doktoraten eine ähnliche Entwicklung ab, vor allem in den Sozial- und Geisteswissenschaften, wo im letzten Jahrzehnt in Sachen Doktorat das grösste Wachstum aller Fachbereiche stattgefunden hat: Zwischen 2001 und 2010 stieg die jährliche Anzahl an Promotionen um 72 Prozent (von 296 auf 509), in Geschichte sogar um 93 Prozent (von 28 auf 54). Angesichts dieser Zahlen spricht wenig dafür, die bestehenden Probleme in der Schweizer Nachwuchsförderung an der Quantität der Doktorierenden festzumachen. Ungleich	

schwerwiegender dürfte die Qualität der Betreuung sein, die bei steigenden Doktorandenzahlen noch weiter abzunehmen droht, zumal sich die Betreuer nicht in gleicher Masse vermehren. Mit anderen Worten: Entgegen der landläufigen Meinung dürfte weniger mehr sein, wenn an Schweizer Universitäten hervorragende Historikerinnen und Historiker ausgebildet werden sollen. Voraussetzung dafür wäre, wie es der Nationalfonds bei ProDoc vorgesehen hatte, eine zahlenmässige Beschränkung der Doktoratsprogramme und der von ihnen geförderten Doktoranden auf kompetitiver Basis.

Die Fehler der Bologna-Reform vermeiden

Damit die Strukturen der neuen Doktoratsprogramme greifen können, müssen sie nützliche Kompetenzen vermitteln, die weder auf der Bachelor- und Masterstufe noch in herkömmlichen Doktoratsstudien zu erwerben sind. „Nützlich“ will hier heissen, dass sie die Chancen auf einen erfolgreichen Abschluss der Dissertation erhöhen und den Übergang in eine Berufslaufbahn in- oder ausserhalb der Universität erleichtern. Ohne intensive Planungsarbeit ist das nicht zu bewerkstelligen. Wird – wie vielerorts bei den Bachelor- und Masterreformen geschehen – der einfachste Weg gewählt und alter Wein (wie Doktorandenkolloquien) in neuen Schläuchen (wie ECTS-Punkte für Anwesenheit und Vortrag) ausgeschenkt, bringt die ganze Übung nur einen grösseren administrativen Aufwand für alle Beteiligten. Um ein solches Szenario zu vermeiden, muss der Aufbau eines Programms von klaren Vorstellungen darüber geleitet sein, auf welche Berufe ein Doktoratsprogramm in Geschichte vorbereiten, welche methodischen Techniken es einüben, welche kooperativen Arbeitsformen trainieren und welche intellektuellen Tugenden es stärken soll. Und auch dann, wenn diesen Fragen Genüge getan ist, bleibt noch immer die Aufgabe, die neuen Strukturen so aufzubauen, dass sie die Forschungs- und Schreibarbeit an der Dissertation nicht konkurrieren, sondern komplementieren. Hört man sich in bereits bestehenden Doktorandenschulen um, scheint diese Aufgabe an vielen Orten (noch) nicht befriedigen gelöst.

Reform der Betreuungskultur und -struktur

Eine der grössten Chancen strukturierter Doktoratsprogramme an Schweizer Universitäten besteht in der Reorganisation der Betreuungsverhältnisse und Prüfungsverfahren. Die nach wie vor dominierende Einzelbetreuung nach dem traditionellen Lehrer-Schüler-Schema ist für Doktorierende oft mit grossen Unsicherheiten, starken Abhängigkeiten und limitierten Lernmöglichkeiten verbunden, umso mehr, als Betreuer an Schweizer Universitäten vergleichsweise milde Konsequenzen zu gewärtigen haben, wenn ihre Doktoranden spät, schlecht oder gar nicht abschliessen. Die jüngsten Skandale um Dissertationsplagiate in Deutschland haben zudem gezeigt, dass die Promotionsverfahren an deutschsprachigen Hochschulen für eine verlässliche Prüfung und transparente Notengebung wenig geeignet sind. Strukturierte Doktoratsprogramme bieten eine günstige Gelegenheit, diese chronischen Probleme zu beheben. Sie erfordern eine verstärkte Kooperation zwischen den Betreuern und erleichtern damit eine Mehrfachbetreuung von Doktoranden sowie eine Verständigung über die Bewertungskriterien von Dissertationen. Im Idealfall könnte dieser Prozess dazu führen, dass Betreuer ihr Prüfungsrecht freiwillig abtreten, um den Befangenheiten, die mit ihrer Doppelrolle verbunden sind, ein Ende zu bereiten.

Ob sich eine Mehrfachbetreuung bewährt, wird jedoch davon abhängen, wie stark sie im jeweiligen Programm strukturell verankert ist und wie sehr sie weiterhin von Einzelbetreuungsformen konkurriert wird. Wo neue Strukturen aufgebaut, alte aber nicht abgebaut werden, droht das, worüber sich Doktorierende in Programmen der Nationalen Forschungsschwerpunkte zu beklagen pflegen: Professoren würden bei der Betreuungsarbeit ihren Assistierenden, die sie weiterhin „für sich alleine“ haben, den Vorzug geben. Letztlich stellt sich damit bei der Einrichtung von Mehrfachbetreuungen auch die Frage, ob die an Schweizer Universitäten bestehenden Lehrstuhligarchien den kooperativen Anforderungen für strukturierte Doktoratsprogramme gewachsen sind.

Von der Verlängerung der Promotionsdauer zur Abschaffung der Habilitation?

Die Bemühungen zur Einrichtung strukturierter Doktoratsprogramme fallen in eine Zeit, wo an Schweizer Universitäten der Ruf nach einer Verkürzung der Promotionsdauer lauter wird. Ein kürzlich verfasstes Massnahmenpapier der Universität Zürich zur „Stärkung der Nachwuchsförderung“ stellt die Forderung auf, Dissertationsprojekte „sollten grundsätzlich in drei Jahren abgeschlossen werden“. Ein Grund für den steigenden Druck, die Promotionsphase zu verkürzen, ist das Versagen ähnlicher Bemühungen bei der Bologna-Reform. Anders als ursprünglich angekündigt, haben Bachelor und Master im Vergleich zum Lizentiat die durchschnittliche Studiendauer nicht reduziert, sondern erhöht. Wenn nun die Vorstellung aufkommen sollte, eine stärkere Strukturierung stelle den Königsweg zur Zeitersparnis beim Doktorieren dar, ist die Wahrscheinlichkeit hoch, dass ein zweites Mal das Gegenteil dessen herauskommt, was beabsichtigt war. Im Mutterland des strukturierten Promovierens, den Vereinigten Staaten, haben gerade mal 49 Prozent der geisteswissenschaftlichen Doktoratsstudierenden zehn Jahre nach ihrer ersten Einschreibung als graduate students ein PhD, und die durchschnittliche „time to degree“ (inklusive MA) beträgt über neun Jahre. Die bisher laufenden geisteswissenschaftlichen Doktoratsprogramme an Schweizer Universitäten geben keinen Anlass zur Hoffnung, dass die Dinge hier einen gegenteiligen Lauf nehmen. In den Studiengängen der Nationalen Forschungsschwerpunkte haben jene, die bereits abgeschlossen haben, trotz vergleichsweise komfortabler Finanzierung viel länger gebraucht als anfänglich geplant. Angesichts der Frequenz von Workshops, Kolloquien und Konferenzen, die sie zu gewärtigen hatten, ist das auch nicht weiter erstaunlich. In jenen Ländern, in denen schnell abgeschlossen wird, ist die Strukturierung des Doktorats oft gering, der administrative Druck auf die Betreuer dagegen gewaltig: Wer an britischen Universitäten den Grossteil seiner Doktoranden nicht in drei bis vier Jahren zur Promotion führt, wird keine neuen Doktoranden mehr erhalten. Solche Vorgaben mögen die Betreuungsleistung von Dozierenden erhöhen, reduzieren aber zugleich den Spielraum von Doktorierenden.

Die bisherigen Erfahrungen mit strukturierten Doktoratsstudiengängen auf nationaler und internationaler Ebene lassen es ratsam erscheinen, bei der Planung weiterer Programme jeden Anspruch auf kürzere Promotionsdauern aufzugeben. Das soll nicht heissen, dass die Studiengänge dafür mit Zusatzveranstaltungen und -aufgaben beliebig aufgefüllt werden können, sondern dass sie der veränderten Stellung des Doktorats innerhalb und ausserhalb der Universität stärker Rechnung tragen. Denn während das Doktorat unter dem Einfluss der amerikanischen Kultur in der Wirtschaft an Bedeutung und in der Gesellschaft an Anerkennung verliert, wird es an den Universitäten zu einem Instrument der akademischen Akkulturation aufgewertet. Es scheint zum Normalfall zu werden, dass man während des Promovierens schon Artikel publiziert, Tagungen organisiert, Vortragsreisen absolviert und dafür nun auch ECTS-Punkte kassiert. Damit verengt sich das Doktorat zusehends zu einem akademischen Karriereversuch. Das ist nicht unbedingt ein Nachteil, denn jene Dissertationen, die von Beginn an als Mittel zum Titel geplant sind, tragen in der Regel wenig bis nichts zur Forschung bei.

Geht die Entwicklung in diese Richtung weiter, stellt sich allerdings die Frage nach dem Sinn der Habilitation als endgültigem akademischem Reifezeugnis noch schärfer. Wenn die akademischen Karrierewege verkürzt werden können und sollen, dann durch die Abschaffung der Habilitation und die Vorverlegung des akademischen Nadelöhrs auf die ersten Jahre nach der Dissertation: Spätestens im Anschluss an ein zwei- bis dreijähriges Postdoc sollten junge Wissenschaftlerinnen und Wissenschaftler mittels transparenter Selektionsverfahren unbefristet angestellt oder endgültig entlassen werden. Universitäre Karrieren würden damit weniger häufig in biographischen Ruinen enden, das akademische Klima könnte entspannter und egalitärer werden, und die Wirtschaft würde konstant mit hochqualifizierten Arbeitskräften versorgt, die noch in einem Alter sind, wo eine berufliche Neuordnung möglich ist.

Insgesamt lässt sich damit folgendes Fazit ziehen: Auch wenn es schwer fallen mag, eine unmittelbare Notwendigkeit für die Einführung von strukturierten Doktoratsprogrammen zu sehen, könnten diese unter Umständen eine wertvolle Funktion erfüllen – dann nämlich, wenn sie als einzelnes Glied in einer Kette überfälliger Reformen in den schweizerischen Geisteswissenschaften

verstanden werden.

Un processus fédéral sans fondement financier

Sur l'introduction actuelle de programmes doctoraux structurés en histoire, il y a maintenant encore peu de choses à dire. Les raisons sont les suivantes : d'un côté, en plusieurs lieux, la planification a commencé depuis peu, de telle sorte que le bout du chemin n'est pas encore clair ; d'un autre côté, il n'existe aucune coordination qui chapeaute les Universités suisses, ce qui a pour conséquence que peu de structures communes sont constituées. Ce manque de coordination est intentionnel, car la Conférence des Recteurs a balayé avant l'heure le projet ProDoc, initié par le Fonds national, grâce auquel, sur une base compétitive, auraient dû être mis en place, dans toute la Suisse, des programmes doctoraux relativement homogènes. La décision de ce qui arrivera aux structures ProDoc construites jusqu'à présent et de la forme que prendront les nouveaux programmes est laissée maintenant aux Universités. Les montants mis à disposition sont tellement faibles que, en de nombreux lieux, on arrivera à la construction de nouvelles structures sans fondement financier. Après tout, cela montrera rapidement quelles structures sont solides en elles-mêmes et lesquelles ne le sont pas. En même temps, cette approche non protégée financièrement et non accordée à un niveau fédéral cache le danger que des questions d'ordre supérieur sur la fonction interne et externe à l'académique du doctorat disparaissent lors de la constitution des programmes. En conséquent, il ne fait pas de mal d'appréhender ici quelques-unes de ces questions.

La quantité avant la qualité ?

Même si la Conférence des Recteurs des Universités suisses s'est prononcée, en 2009, contre un « élargissement du modèle de Bologne au niveau doctoral », la possibilité est désormais offerte aux étudiants et étudiantes de couvrir un parcours complètement structuré du premier semestre en Bachelor jusqu'à l'obtention du doctorat. Ce dernier marque ainsi – du moins dans une première phase – moins la transition vers une recherche autonome que la continuation des études avec d'autres moyens. L'attente qui veut que les programmes doctoraux doivent entraîner davantage de personnes dans la voie du doctorat semble être un stimulus de la politique des hautes écoles pour plus de scolarisation. Il n'est pas dit que, dans les conditions données, cela sera le cas et il est encore moins dit si, ainsi aussi, ce seront les personnes les plus capables qui pourront être atteintes. Et pourquoi une hausse du nombre de doctorants et doctorantes est-elle absolument souhaitable ? La question est rarement posée, car le consensus autour de cette dernière est trop large et les motivations trop éparses. Certaines personnes obéissent à la contrainte de croissance d'une culture universitaire néo-libérale bien connue, d'autres suivent le credo de la « société de savoir », atteinte grâce au plus haut niveau possible de formation, et un troisième groupe ressent une pression pour se conformer à l'inflation de doctorats à l'étranger, en particulier des Universités allemandes. La volonté de croissance des doctorats relève de quelque chose de fondamental et apparaît ainsi de plus en plus sans jugement de la situation. Si on applique ce dernier, les choses auront l'air rapidement différentes. Aux États-Unis qui sont les faiseurs de tendance concernant la politique de croissance, la pléthore de doctorats a conduit à une perte de valeur du titre de docteur dans l'économie et à une profusion de doctorants et doctorantes dans le domaine de la science. « At Yale, we were overjoyed if half our graduating students found positions », rapporte William Deresiewicz qui a enseigné la littérature anglaise à cette place privilégiée jusqu'en 2008. En ce qui concerne les perspectives scientifiques, faute de postes de professeur assistant et professeure assistante, la situation en Suisse est encore plus précaire qu'aux États-Unis. En outre, un développement similaire s'esquisse pour les doctorats, en particulier dans les sciences sociales et humaines, où, durant la dernière décennie, en matière de doctorat, on a assisté à la plus grande croissance dans tous les champs spécialisés : entre 2001 et 2011, le nombre annuel des doctorats terminés a augmenté d'environ 72% (de 296 à 509), en histoire même de 93% (de 28 à 54). Au regard de ces chiffres, il existe peu de preuves pour rattacher les problèmes existants dans l'encouragement à la relève suisse à la quantité de doctorants et doctorantes. La qualité de

l'encadrement peut être inégalement sérieuse, qualité qui risque encore plus de diminuer en raison du nombre croissant de doctorants et doctorantes, surtout que le nombre des personnes encadrantes ne peut pas augmenter dans la même mesure. En d'autres termes, contrairement à une idée largement répandue, si les Universités suisses doivent former des historiennes et historiens de haute volée, elles devraient avoir moins de doctorats pour plus de qualité. La condition préalable pour cela serait, comme le Fonds national l'avait prévue avec les ProDoc, une limitation en nombre des programmes doctoraux et des doctorants et doctorantes, soutenus par lui sur une base compétitive.

Éviter les erreurs de la réforme de Bologne

Pour que les structures des nouveaux programmes doctoraux puissent avoir un effet, elles doivent dispenser des compétences utiles qui ne peuvent être acquises ni au niveau du Bachelor ni du Master ni lors d'études doctorales traditionnelles. « Utile » veut ici dire qu'elles augmentent les chances pour un parachèvement avec succès de la thèse et qu'elles allègent la transition vers un curriculum professionnel à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Université. Sans un travail de planification intensif, cela ne peut être effectué. Si – comme cela se passe dans de nombreux endroits pour la réforme du Bachelor et du Master – doit être choisi le chemin le plus facile et être vendu un vieux vin (comme les colloques doctoraux) dans de nouvelles bouteilles (comme les crédits ECTS pour la présence et la présentation), l'exercice dans son ensemble conduit uniquement à un effort administratif accru pour toutes les personnes impliquées. Pour éviter un tel scénario, la construction d'un programme doit être dirigée par des représentations claires sur les points suivants : à quelles professions un programme doctoral en histoire doit-il préparer, quelles techniques méthodologiques doit-il exercer, quelles formes de travail de coopération doit-il entraîner et quelles vertus intellectuelles doit-il renforcer ? Et même si les réponses à ces questions sont apportées, il reste toujours le devoir de construire les nouvelles structures de telle sorte qu'elles ne concurrencent pas le travail de recherche et d'écriture pour la thèse, mais leur soient complémentaires. Si l'on se renseigne sur les écoles doctorales déjà existantes, ce point ne semble pas (encore) résolu dans de nombreux endroits.

Réforme de la culture et de la structure d'encadrement

Une des grandes chances des programmes doctoraux structurés dans les Universités suisses se trouve dans la réorganisation des rapports d'encadrement et des procédures d'examens. La direction unique encore dominante selon le schéma traditionnel enseignant-élève est souvent liée, pour les doctorants et doctorantes, à de grandes incertitudes, de fortes dépendances et des possibilités d'apprentissage limitées, d'autant plus que les personnes encadrantes dans les Universités suisses ont, en comparaison, à attendre que peu de conséquences quand leurs doctorants et doctorantes terminent mal ou pas du tout leur thèse. Les récents scandales autour de plagats de thèse en Allemagne ont, en outre, montré que les procédés d'obtention du doctorat dans les hautes écoles germanophones sont peu adaptés pour un examen fiable et à une attribution de notes transparente. Les programmes doctoraux structurés offrent une belle occasion d'aplanir ces problèmes chroniques. Ils encouragent une coopération renforcée entre les personnes encadrantes et facilitent ainsi un encadrement multiple des doctorants et doctorantes, ainsi qu'une concertation sur les critères d'évaluation des thèses. Dans l'idéal, ce processus pourrait conduire à ce que des personnes encadrantes cèdent librement leur droit d'examen, pour préparer une fin aux embarras qui sont liés à leur double rôle.

Le maintien d'un encadrement multiple, dépendra cependant de l'intensité avec laquelle il est ancré structurellement dans chaque programme et de la manière dont elle sera davantage en concurrence à l'avenir avec les formes d'encadrement unique. Quand les nouvelles structures sont mises en place et les anciennes ne sont pas défaites, on risque que les doctorants et les doctorantes – et pas seulement dans les pôles nationaux de recherche, comme c'est le cas aujourd'hui – déplorent l'aspect suivant : les professeurs et professeures donneraient l'avantage à leurs assistants et assistantes qu'ils et elles continueraient à avoir « pour elles ou eux seuls ». Enfin, autour de l'établissement d'encadrements multiples, se pose également la question de savoir si les oligarchies

existantes des chaires dans les Universités suisses sont à la hauteur des exigences de coopération pour des programmes doctoraux structurés.

Du prolongement de la durée du doctorat à l'abolition de l'habilitation ?

Les efforts pour la mise en place de programmes doctoraux structurés tombent à un moment où, dans les Universités suisses, l'injonction à la réduction de la durée du doctorat devient plus forte. Un document de mesures, rédigé récemment par l'Université de Zurich, sur le « Renforcement de l'encouragement à la relève », démontre l'exigence que les projets de thèse « devraient fondamentalement être terminés en trois ans ». Une raison pour cette pression montante de raccourcir la phase de la thèse est l'échec d'efforts semblables lors de la réforme de Bologne. Au contraire de ce qui avait été annoncé, le Bachelor et le Master, en comparaison avec la Licence, n'ont pas réduit la durée moyenne des études, mais au contraire l'ont augmentée. Si l'idée devait survenir maintenant qu'une structuration plus forte constitue la voie royale pour un gain de temps pour les doctorants et doctorantes, la probabilité est grande que, pour une deuxième fois, en ressorte le contraire de ce qui a été prévu. Dans la métropole des études doctorales structurées – les États-Unis – seuls 49% des doctorants et doctorantes en sciences humaines ont un titre PhD dix ans après leur première inscription comme graduate students et le temps moyen pour l'obtention du diplôme (y compris le Master) s'élève à plus de neuf ans. Les programmes doctoraux courant jusqu'à présent en sciences humaines dans les Universités suisses ne laissent pas de place à l'espoir que les choses prennent ici une autre tournure. Dans les voies d'études des pôles nationaux de recherche, ceux qui se sont déjà terminés, malgré un financement en comparaison plus confortable, ont duré plus longtemps que ce qui était initialement prévu. Au regard de la fréquence des ateliers, des colloques et des conférences auxquels ils et elles doivent s'attendre, cela n'est également pas étonnant. Dans tous les pays dans lesquels le doctorat est rapidement accompli, sa structuration est souvent faible, la pression administrative sur les personnes encadrantes est par contre immense : dans les Universités britanniques, les personnes qui ne conduisent pas une grande partie de leurs doctorants et doctorantes à l'acquisition du doctorat en trois voire quatre ans ne pourront plus encadrer de nouveaux doctorats. De tels objectifs cherchent à augmenter la performance de l'encadrement des enseignants et enseignantes, mais ils réduisent en même temps la marge de manœuvre des doctorants et doctorantes.

Les expériences antérieures portant sur les voies de doctorat structurées au plan national et international font qu'il est conseillé d'abandonner toute prétention, lors de la planification d'autres programmes, à une durée de thèse plus courte. Cela ne veut pas dire que les voies d'études peuvent être comblées avec des manifestations et des devoirs supplémentaires au choix, mais qu'elles portent une plus forte prise en compte de la situation variable du doctorat à l'intérieur et à l'extérieur de l'Université. En effet, pendant que le doctorat, sous l'influence de la culture américaine, perd en signification dans l'économie et, dans la société, en reconnaissance, il est revalorisé dans les Universités comme un instrument d'assimilation académique. Qu'on publie déjà des articles lors de la période de thèse, qu'on organise des conférences, qu'on accomplisse des tournées de conférences et, pour cela, qu'on perçoive aussi des crédits ECTS, tout cela semble devenir habituel. Ainsi ce processus se rétrécit à vue d'œil à une tentative de carrière académique. Ce n'est pas forcément un inconvénient, puisque que chaque thèse qui, au début, est prévue comme un moyen pour obtenir un titre conduit peu, en règle général, à la recherche.

Si le développement continue dans ce sens, se pose encore de manière plus aiguë tout de même la question du sens de l'habilitation comme diplôme académique définitif. Si les voies de carrière académiques peuvent et doivent être raccourcies, l'habilitation peut ainsi être abolie et le goulet d'étranglement académique avancé aux premières années après la thèse : à la fin d'un post-doctorat de deux à trois ans au maximum, les jeunes scientifiques devraient, au moyen d'un processus de sélection transparent, être embauchés en durée illimitée ou être débauchés définitivement. Des carrières universitaires se termineraient ainsi moins fréquemment dans des ruines biographiques, le climat académique deviendrait plus décontracté et égalitaire et l'économie serait constamment alimentée en forces de travail hautement qualifiées qui sont en âge où un réaménagement professionnel est encore possible.

Dans l'ensemble, la conclusion suivante peut être tirée : bien qu'il puisse être difficile de voir un besoin immédiat pour l'introduction de programmes doctoraux structurés, ces derniers peuvent, selon les circonstances, remplir une précieuse fonction – c'est-à-dire s'ils sont compris comme un maillon séparé dans une chaîne de réformes en souffrance dans les sciences humaines suisses.

Sorry, in diesem Forum dürfen nur registrierte Benutzer schreiben.

[Hier klicken um sich einzuloggen](#)

This [forum](#) is powered by [Phorum](#).

© 06-04-2010 SGG SSH SSS SSI - [Impressum](#) -

[Webmistress](#)

